

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Octobre 2021

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

21/0608/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - DIVISION VIE ETUDIANTE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Entrepreneuriales en PACA » (ALEP) au titre du programme pédagogique « Les Entrep' » en 2021-2022 - Approbation d'une convention

21-37404-DDEE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la recherche, de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La reconnaissance par les entreprises des compétences acquises par les étudiants dans les formations d'enseignement supérieur est l'un des facteurs de rayonnement d'un territoire. C'est pourquoi la Ville s'engage aux côtés de ses établissements d'enseignement supérieur dans leur mission d'insertion professionnelle.

Dans le même temps, de nombreux dispositifs ont vu le jour à l'initiative du monde de l'entreprise.

Le programme « Les Entrep' », objet de ce rapport, est porté par l'association « Les Entrepreneuriales en PACA » (13001) (EX018562).

Il acculture tout jeune post-bac de 18 à 30 ans de la Région PACA (étudiant, jeune diplômé en recherche d'emploi, jeune issu des quartiers prioritaires de la Ville, bénéficiaire de la protection internationale) à devenir intrapreneur ou entrepreneur à travers un programme d'entraînement terrain à la création d'entreprise « Les Entrep' ».

Ce programme vise à donner aux étudiants toutes les clés et les connaissances leur permettant de devenir des créateurs d'entreprises et d'emplois ou des intrapreneurs formés, facilitant leur employabilité et développant leur sens de l'encadrement.

Conçu par l'Association Nationale Les Entrepreneuriales (ANLE), le programme permet aux jeunes, en équipe interdisciplinaire, de travailler en mode projet pendant 5 mois. Ils confrontent leur idée au marché, bénéficient d'un outillage pratique et d'accompagnement par des professionnels. La formation permet aux participants de faire une première expérience pour acquérir de nouvelles compétences, tisser des liens avec le monde de l'entreprise et préparer l'insertion professionnelle.

Signé le 1 Octobre 2021

Pour cela, l'association travaille en collaboration étroite avec des structures partenaires telles que PEPITE (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) pour le sourcing, le Réseau Entreprendre et l'Institut Régional des Chefs d'Entreprises (IRCE) pour le suivi des participants.

Ce programme est piloté par des entrepreneurs issus des réseaux tels que le Réseau Entreprendre PACA, le Centre des Jeunes Dirigeants (CDJ), les Dirigeants commerciaux de France (DCF), l'UPE 13... En équipe interdisciplinaire (de 3 à 5 membres), les jeunes testent et expérimentent leur idée sur le terrain pendant 18 semaines, avec un outillage pratique et un accompagnement par des chefs d'entreprise et des professionnels.

Ce dispositif connecte le jeune au monde de l'entreprise. Il favorise la réflexion sur des métiers actuels ou en émergence, sur son orientation professionnelle et son appétence à devenir entrepreneur. Après le programme, des jeunes, convaincus que la création est une réelle opportunité pour se développer, se lancent avec l'appui de l'écosystème entrepreneurial local.

Sur démarche individuelle, le certificat professionnel « Les Entrep' » permet, par ailleurs, d'améliorer leur CV et valoriser les compétences comportementales (soft skills) acquises au cours de leur parcours terrain. Véritable reconnaissance, cette certification a été créée à partir d'un référentiel de 6 compétences entrepreneuriales.

Bienveillance, engagement et exigence sont essentiels, afin que chaque étudiant acquière la capacité du travail en équipe en mode projet, les réflexes et connaissance du monde de l'entreprise. A l'issue de ces 5 mois de pratique théorique alimentés de retours d'expériences et de conseils d'experts dans les différents domaines de l'entreprise, chacun d'eux sera, à terme, prêt à intégrer le monde de l'entrepreneuriat soit par la création de sa propre structure soit en intégrant une entreprise.

Durant le programme, les participants bénéficient de cours pratiques par E-Learning, de 12 ateliers Workshop et d'un accompagnement par un binôme professionnel coach et entrepreneur à raison d'une rencontre par mois au minimum. Concernant la mise en place des ateliers, ils se sont déroulés en totalité sur Zoom en raison de la crise sanitaire.

Un suivi individuel de chaque jeune bénéficiaire sur la durée du programme est assuré par l'association à raison d'un rendez-vous téléphonique mensuel avec reporting auprès des coordinateurs du programme.

En mars, des jurys sont organisés pour permettre aux participants de présenter leurs projets devant les coachs professionnels. Chaque équipe doit réaliser un Business Plan de 15 pages et un pitch vidéo présentant le projet. L'équipe lauréate bénéficie d'un accompagnement supplémentaire jusqu'au mois de juin pour participer à la finale nationale.

Depuis le lancement du dispositif sur Aix-Marseille en 2012, 11 entreprises ont été créées, 5 sont en phase de Recherche & Développement. L'association développe son réseau d'ALUMNI, afin de suivre les participants à l'issue du programme.

L'équipe lauréate d'Aix-Marseille en 2021, avec son projet « Phytophileae Skin Care », qui a remporté le Grand Prix National Entrep France 2021 face aux 14 équipes lauréates régionales, bénéficiera d'un accompagnement supplémentaire pour défendre son projet en participant à la finale nationale.

Pour la saison 2021-2022 sur Aix-Marseille, 20 à 25 projets sont prévus, ce qui représente une centaine d'étudiants, issus d'Aix-Marseille Université et d'établissements d'enseignement supérieur du territoire (Centrale Marseille, Kedge Business School, École Nationale Supérieure Maritime, EMD...).

Cette année, l'association des Entrepreneuriales en PACA souhaite recruter un(e) chargé(e) de communication qui viendra apporter son aide aux jeunes en détresse psychologique et de fait en décrochage scolaire en période de crise sanitaire. Son action consistera à les aider à conserver le lien social, à être entourés de professionnels, renforcer la cohésion sociale tout en leur donnant des « softs skills » qui seraient nécessaires lors d'un entretien d'embauche.

Pour cela, elle mettra en place un certain nombre de campagnes de communication et des outils appropriés tels que des newsletters ou encore des interviews, ainsi que la création de flux d'échanges avec les jeunes via les canaux de communication ou des réseaux sociaux tout en veillant au traçage des alumnis. Ce travail de suivi des anciens participants aux Entrep' et de l'évolution de leurs projets permettra de démontrer les résultats du programme et leur impact en terme d'employabilité.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 255 200 Euros pour l'année 2021-2022, selon le plan de financement suivant :

Dépenses en Euros TTC		Recettes en Euros TTC	
Achats	10 000	Métropole AMP	11 000
Services extérieurs	3 500	Région PACA	14 000
Autres services extérieurs	8 500	Ville de Marseille	10 000
Charges de personnel	27 000	Partenariats privés	28 000
Autres charges de personnel	12 000	Contributions volontaires en nature	187 200
Emplois des contributions volontaires en nature	187 200	Dons, taxe d'apprentissage, ASP à l'embauche	5 000
	7 000		
	255 200	TOTAL	255 200

Considérant l'intérêt de ce dispositif développant la culture entrepreneuriale chez les étudiants et favorisant leur insertion professionnelle, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 Euros à l'Association « Les Entrepreneuriales en PACA ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de fonctionnement de 10 000 Euros à l'association « Les Entrepreneuriales en PACA » pour l'année 2020-2021, au titre du programme « Les Entrep' ».

ARTICLE 2 Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et l'association « Les Entrepreneuriales en PACA ».

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Signé le 1 Octobre 2021

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de la Ville au titre de l'année 2021 - chapitre 65 - nature 6574.1 - intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 - Action 19173666.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
RECHERCHE, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Signé : Aurélie BIANCARELLI-LOPES**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VIE DANS LA VILLE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Benoît PAYAN